

République Française

COMMUNE DE JAULGONNE

L'an deux mil huit, le jeudi Six Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Micheline MARCHAND – Maire,

Etaient présents :

Mme M. MARCHAND – Mme I. MARCHAND-LARUE - Mr L. SIMONET – Mr G. MATHIEU – Mme A. BRUNEAU - Mr P. TARAMINI –Mme C. DUSSART – Mr D. BEAUMONT - Mr E. ROBY – Mme A. MARICOT - Mr P. DUBAUX – Mme N. RABINEAU - Mme J. TELLIER – Mr S. MOROY

Absente excusée non représentée : Monsieur Jean-Marc HERAULT

Secrétaire de Séance : Madame A. MARICOT

Le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance et avant d'aborder l'ordre du jour fixé dans la convocation, demande aux Conseil Municipal d'y inscrire trois délibérations à prendre sur demande de l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ADHESION SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DE L' AISNE :

Le Conseil Municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

EMET, un « **AVIS FAVORABLE** » à l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie au Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne (VALOR' AISNE).

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie.

ADHESION SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES RIVIERES DE CHIVY LES ETOUVELLES :

Le Conseil Municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

EMET, un « **AVIS FAVORABLE** » à l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie au Syndicat d'Aménagement des Rivières de Chivy les Etouvelles.

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : TRANSFERT COMPETENCES PERISCOLAIRES :

Le Conseil Municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

EMET, un « **AVIS FAVORABLE** » à la transmission des compétences périscolaires aux Communes et à la modification des statuts ALSH Périscolaire.

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie.

PROGRAMME AMÉNAGEMENT DE BOURG – Demande de Subvention F.R.A.P.P.

Considérant que différents projets d'aménagement tels que : Enfouissement de réseaux – Aménagement de locaux périscolaires et associatif – Rénovation Equipement de Loisirs en bord de Marne – création de parkings, etc... peuvent être regroupés dans un programme d'Aménagement de Bourg qui permettrait de solliciter une subvention de la Région Picardie au titre du F.R.A.P.P.

Considérant qu'une étude d'aménagement de bourg est à réaliser et qu'elle pourrait être subventionnée à 80% par la Région Picardie au titre du F.R.A.P.P.

Le Conseil Municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de lancer une étude d'Aménagement de Bourg, pour un montant limité à 4.000 Euros T.T.C. au maximum,

SOLLICITE de la Région Picardie, au titre du F.R.A.P.P., une subvention aussi élevée que possible et estimé à 80 % du montant hors taxes des frais d'étude,

CHARGE le Maire de préparer le Cahier des Charges relatif à cette étude et de consulter différents architectes.

SUPPRESSION POSTE ADMINISTRATIF VACANT

Considérant que le poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF de 2^{ème} Classe – à temps non complet (20 heures hebdomadaires) est vacant depuis le 1^o Avril 2008,

Considérant que par délibération du Conseil Municipal en date du 2 Septembre 2008, l'avis du Comité Technique Paritaire a été sollicité sur le projet de suppression de ce poste,

Considérant que le Comité Technique Paritaire a émis, le 21 octobre 2008, un avis favorable à la suppression de ce poste,

Considérant la nécessité de supprimer définitivement ce poste,

Le Conseil Municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de supprimer le poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF de 2^{ème} Classe – à temps non complet (20 heures hebdomadaires) vacant depuis le 1^o Avril 2008

QUESTIONS DIVERSES

I.H.T.S. ADJOINT TECHNIQUE 2^o CLASSE

Considérant la nécessité d'accord l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires à l'Adjoint Technique de 2^o Classe, Titulaire à temps complet

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE,

Un avis contraire : Mr Patrick TARAMINI

DECIDE d'instituer l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires effectués à la demande de l'autorité territoriale,

Bénéficiaire : Filière Technique – Adjoint Technique de 2^o Classe – Catégorie C - exerçant ses fonctions à temps complet.

Le versement de cette indemnité est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois.

Les crédits budgétaires correspondants seront prévus et inscrits au Budget Unique de l'année 2008.

ECHANGE PARCELLES TERRES A VIGNES

Considérant que les parcelles de terres à vigne cadastrées section A n^o 606 et 682, dont Monsieur Jean BELLANGER est propriétaire sont situées dans la nouvelle plantation de la Société MOËT & CHANDON,

Considérant l'accord du 8 Juin 2004 entre la Commune de JAULGONNE, la Société MOËT & CHANDON et Monsieur Jean BELLANGER de procéder à un échange

Le Conseil Municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

ACCEPTE définitivement toutes les clauses et conditions de cet échange.

CHARGE le Maire de notifier la présente décision à Monsieur Jean BELLANGER et à la Société MOËT & CHANDON.

AUTORISE le Maire au Nom de la Commune à engager toutes les démarches relatives à cet échange et à signer les actes notariés ainsi que toutes pièces ou documents s'y rapportant.

Travaux aménagement rez-de-chaussée « Maison BERNIER »

Le permis de construire a été accordé le 30 octobre 2008. Le dossier de demande de subvention doit être examiné par la C.A.F. de SOISSONS pour le 27 Novembre 2008.

Les travaux pourront démarrer après cette date. Il paraît souhaitable que les premiers travaux MATHIEU BERGER (pose de deux portes fenêtres) et GORET (travaux de carrelage) puissent être exécutés entre le 28 novembre et le 10 décembre 2008 pour être payés sur le budget 2008.

Pour les autres travaux des devis complémentaires sont à demander pour pouvoir comparer.

Voir également pour la faïence murale dans la cuisine de réchauffage.

**Monsieur L. SIMONET et Mme A. BRUNEAU ont quitté la salle pour la délibération suivante :
TRAVAUX ALARME ET SECURITE – MAISON BERNIER-**

Considérant que l'entreprise Michel HENEAU à 77470 TRILPORT a procédé en tout début d'année 2008 aux travaux de réfection de l'installation électrique du rez-de-chaussée de la Maison BERNIER

Considérant qu'il est souhaitable de compléter les travaux réalisés par l'installation d'une alarme incendie et de blocs de secours au dessus des portes de sortie

Considérant que ces travaux font partie intégrante du permis de construire n° 002.389.08.S0006 accordé le 30 Octobre 2008

Vu le devis n° 2008/00163A en date du 8 octobre 2008 de l'entreprise Michel HENEAU s'élevant à 3.774,55 € H.T. soit 4.514,36 € T.T.C.

Le Conseil Municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

ACCEPTE de faire effectuer ces travaux et de les confier à l'entreprise Michel HENEAU aux condition du devis précité,

DECLARE que ces travaux seront imputés à l'article 2313 opération 123 du Budget Unique de la Commune pour l'année 2008 où les crédits nécessaires ont été inscrits et votés.

SUBVENTION C.D.D.L. – Demande de Transfert

Considérant qu'il a été alloué, le 28 Janvier 2008, par le Conseil Général de l'Aisne une subvention au titre du C.D.D.L. Contrat Départemental de Développement Local d'un montant 2.046,90 Euros pour des travaux d'installation d'une climatisation à réaliser en 2009 dans la salle culturelle de JAULGONNE,

Considérant que ces travaux ne constituent pas une priorité,

Considérant que les travaux d'aménagement d'un rez-de-chaussée de la maison jouxtant la salle culturelle sont à réaliser, en 2008/2009) pour y aménager un office de réchauffage des repas et un réfectoire pour la cantine scolaire et la garderie périscolaire, et qu'ils sont prioritaires à ce jour

Considérant qu'il est souhaitable de transférer la subvention allouée le 28 janvier 2008 sur ce programme de travaux, qui s'élève à 43.773,30 € H.T. soit 50.263,83 € T.T.C.

Le Conseil Municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DEMANDE le transfert de la Subvention allouée au titre du C.D.D.L. sur le programme d'aménagement d'un rez-de-chaussée de la maison jouxtant la salle culturelle sont à réaliser, en 2008/2009) pour y aménager un office de réchauffage des repas et un réfectoire pour la cantine scolaire et la garderie périscolaire

SOLLICITE la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CONDE EN BRIE pour effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du CONSEIL GENERAL de l' AISNE pour obtenir ce transfert de subvention

Point sur les dossier s en cours : assainissement – commission environnement du 23 Octobre 2008 – Usada enfouissement de réseaux – BEOLIA entretien du réseau d'eaux pluviales.

ACQUISITION MATERIEL : MACHINE A RELIER

Vu sa décision en date du 7 octobre 2008 décidant de l'acquisition d'une machine à relier et les crédits alloués pour cet achat,

Considérant que la machine à relier vaut 124,96 € hors taxes, soit 149,45 € T.T.C.,

Le Conseil Municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

CONFIRME sa décision d'acquérir une Machine à Relier au tarif indiqué ci-dessus

CHARGE Madame le Maire de procéder à l'acquisition de ce matériel

DECLARE que cette acquisition sera imputée à l'article 2183 -opération 101- où les crédits nécessaires seront inscrits et votés au moyen d'une décision modificative complémentaire à celle en date du 7 octobre 2008.

ACQUISITION MATERIEL: APPAREIL PHOTO

Considérant la nécessité d'acquérir un appareil photo pour les services de la mairie,

Considérant qu'un appareil photo vaut entre 100 et 130,00 € T.T.C.,

Le Conseil Municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE d'acquérir un appareil photo au tarif indiqué ci-dessus

CHARGE Monsieur SIMONET, Adjoint au Maire, de procéder à l'acquisition de ce matériel

DECLARE que cette acquisition sera imputée à l'article 2183 -opération 101- où les crédits nécessaires seront inscrits et votés au moyen d'une décision modificative.

AIRE DE JEUX POUR ENFANTS : REMPLACEMENT JEU DETERIORE

Considérant que le jeu sur ressort (TAB.ANCRAG.LIMACES) acquis le 18 Juillet 2006 auprès de la C.A.M.I.F. et installé à l'aire de jeux pour enfants du Square Georges HARDY a été vandalisé,

Considérant le coût élevé des pièces à acheter pour le réparer,

Vu la proposition, en date du 27 Octobre 2008, de la société ALTRAD MEFRAN à 34510 FLORENSAC de fournir un jeu d'extérieur similaire au prix H.T. de 645,00 € soit T.T.C. 771,42 €,

Le Conseil Municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE d'acquérir le jeu d'extérieur proposé par la Société ALTRAD MEFRAN aux conditions précitées

DECLARE que cette acquisition sera imputée à l'article 2188 -opération 107- où les crédits nécessaires seront inscrits et votés au moyen d'une décision modificative.

INFORMATIONS DIVERSES

PROJET AECO : Monsieur PUBLIER n'a pu être contacté, il convient de le faire maintenant.

Le projet sur les terrains des frères DUHAMEL sera à défendre devant la Commission départementale de l'urbanisme le 18 novembre prochain à LAON.

Monsieur CHAMPAIN, architecte, viendra présenter son projet au C.A.U.E. le 7 Novembre à 15 h30.

R.A.M. – Relais Assistantes Maternelles – Après une première réunion avec les assistantes maternelles du secteur, des ateliers d'éveil auront lieu le mardi matin, une fois par mois, à la salle culturelle entre 9 h 30 et 11 h 15.

Le sondage sur le projet d'installation d'un banc, lancé dans la Chronique, les réponses reçues sont : 1 dans la pointe Route de Launay (derrière le transfo) en plantant un arbre qui fera de l'ombre.....2 à côté de l'église - 2 en bord de Marne direction BARZY -1 en face la halte nautique et 1 près du stade (à l'ombre si possible)

Il est signalé que la route se dégrade Rue des Vaches – des nids de poules se forment et sont dangereux - de même Rue du Dessus de Raganne et carrefour Rue du Chemin du Plessier.

Cérémonie officielle du 11 Novembre : en l'absence de Madame le Maire, Monsieur Laurent SIMONET la remplacera.

Acquisition d'une balayeuse : se renseigner pour un modèle adaptable derrière le tracteur.

Il est demandé de faire sonder par un professionnel les arbres du terrain de pétanque.

Peinture des bois du Clocher : vérifier si elle est prévue au devis de réfection de la toiture.

Il faudrait demander au propriétaire du café d'installer un cendrier extérieur pour sa clientèle, pour éviter que les mégots ne soient jetés sur le trottoir ou dans le caniveau.

Il faudrait que la Commune en installe un à l'extérieur de la Salle Culturelle.

Gens du voyage : réunion des Mairies du 5 Novembre 2008.

La prochaine réunion est fixée au Jeudi 4 Décembre 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 45 mn.

